



Erreur durant l'operation

Par **colline72**, le **11/02/2019** à **09:42**

bonjour

j'ai été opéré il y a 2 mois pour mon problème de santé qui consistait à retirer la première côte du côté droit pour soulager la compression de l'artère entre la clavicule et la première côte. cela m'a été proposé après les séances de kiné adapté qui n'ont pas été efficaces. à cause de cette compression j'avais des douleurs dans le cou l'épaule le bras et main et cela ne pouvait qu'empirer dans le temps.

cela faisait déjà un an et demi que j'étais en arrêt maladie mais reconnu en maladie professionnelle car j'avais des tendinites mais lorsque ma pathologie a été reconnue par des examens approfondis je suis passé en arrêt maladie normal.

lorsque j'ai eu mon entretien avec le chirurgien il m'a informé qu'il pouvait y avoir des risques mais lorsque je lui ai demandé les quels complications et si il avait rencontré beaucoup de problèmes il m'a affirmé qu'il n'avait jusqu'à présent rencontré aucun soucis et que une fois opéré je resterais 4 jours à l'hôpital et ensuite j'aurais 1 mois d'arrêt et après je pourrais reprendre mon travail.

sauf que voilà ça c'est pas passé comme ça !

à mon réveil j'ai eu la surprise de ne plus pouvoir bouger ma main droite et j'avais très mal à partir du coude jusqu'aux doigts et peu mal à l'épaule alors que ça devait être à ce niveau où la douleur devait être la plus forte !

d'après lui c'était la première fois que ce cas se présentait à lui donc ne savait pas ce qu'il s'était passé.

et au lieu de 1 mois d'arrêt le chirurgien m'en a mis 2 mois d'arrêt et des séances de rééducation pour ma main et prescrit des médicaments à base de morphine car les douleurs étaient très fortes mais n'a pas fait d'examen complémentaire pour savoir où était le soucis et m'a renvoyé chez moi comme c'était prévu !

à ces jours je souffre toujours autant si ce n'est pas plus qu'aux séances de kiné.

mon kiné m'a informé que ça sera très long pour récupérer la motricité de ma main.

je me retrouve avec des douleurs plus fortes d'avant ne pouvant plus conduire et dépendre de mon entourage pour tout les gestes du quotidiens car je suis droitière et a chaque manipulation de se bras droit je souffre énormément...
aujourd'hui je m'inquiète car je suis divorcé célibataire avec 2 enfants a charges et je me retrouve avec un revenu diminué et je risque de perdre définitivement mon travail...
d'après vous est ce que je peu prétendre une indemnité pour cette erreur qui me met dans une position de précarité ?

Par **morobar**, le **11/02/2019** à **09:54**

Bonjour,

Il est toujours possible de faire reconnaître une erreur médicale.

SI vous avez une protection juridique, c'est le moment d'ouvrir un dossier sinistre.

Vous pouvez aussi rechercher une association d'aide aux victimes d'erreurs médicales.

==

<https://association-aide-victimes-france.fr/accueil-association-daide-a-lindemnisation-victimes/responsabilite-medicale-accident-medical/faute-erreur-medicale-victimes>

==

<http://association-aide-victimes.com/accident-corporel/erreur-medicale>

==

Il existe d'autres associations, mais je n'en connais la qualité d'aucune.

Par **colline72**, le **12/02/2019** à **02:54**

merci de votre aide . j'ai effectivement une protection juridique je vais donc voir cela avec eux.

Par **CarolineDenambride**, le **20/02/2019** à **10:31**

Chère Madame,

Vous avez la possibilité soit de saisir la Commission d'indemnisation des accidents médicaux, soit un Tribunal, dans le but qu'une expertise soit diligentée et que les éventuelles fautes soient déterminées.

Sur cette base, une indemnisation est alors envisagée.

Très cordialement,

Caroline DENAMBRIDE

Avocate au Barreau de LYON

<http://denambride-avocat.com>